

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413319866

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Action "Sas prévention RSA" : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association mission locale du pays salonais.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion.

Elle est portée par l'association mission locale du pays salonais.

L'action relève de l'accompagnement socioprofessionnel. Il s'agit d'un renouvellement d'action.

L'association mission locale du pays salonais propose l'action « sas prévention RSA » pour 110 jeunes ayants-droit de BRSA, âgés de 16 à 24 ans sortis du système scolaire, jeunes en grande difficulté et personnes de plus de 24 ans éligibles au RSA dans l'année, sur les territoires de Salon-de-Provence/Berre et d'Arles.

Cet accompagnement socioprofessionnel se déroule essentiellement sous la forme d'entretiens individuels approfondis qui assurent le diagnostic, l'orientation, le soutien et l'accompagnement du jeune afin de le suivre dans le cadre de l'emploi et de la formation.

Parallèlement à ces entretiens, les jeunes entrant dans le dispositif SAS prévention RSA bénéficient de l'ensemble des actions collectives existantes et offertes par la mission locale :

- des ateliers d'aide à la recherche d'emploi ;
- des informations collectives ;
- des forums emploi thématiques ou généralistes ;
- une bourse à l'alternance ;
- un réseau de parrainage ;
- des visites d'entreprises ;
- le développement d'un maillage d'entreprises identifiées ;
- une mobilisation des mesures et des dispositifs existants.

Les freins à l'insertion professionnelle sont essentiellement d'ordre familial, administratif, linguistique. Ils concernent également l'implication, l'assiduité, la qualification, la mobilité et la

posture professionnelle. Ainsi le lien avec le référent social et la famille est fondamental pour la poursuite de l'accompagnement.

Objectifs opérationnels de l'action :

- mettre en place un sas d'accueil et d'accompagnement spécifique renforcé à destination du public ciblé et orienté par l'ensemble des acteurs du territoire ;
- construire des parcours individuels cohérents dans le cadre d'une approche globale ;
- prendre en charge, le plus rapidement possible, l'ensemble des problématiques d'insertion sociale et professionnelle des jeunes ciblés, de manière à concrétiser des parcours individuels en direction de la formation et de l'emploi et ainsi prévenir une entrée dans le dispositif RSA en les articulant avec les mesures d'accompagnement de droit commun ;
- permettre une sortie positive par une solution emploi ou une formation qualifiante.

Objectifs quantitatifs de l'action :

- 110 jeunes accompagnés dont 100 résidant sur 14 des 17 communes du pôle d'insertion Salon-Berre et 10 issus du canton d'Orgon (4 communes du pôle d'insertion du pays d'Arles) ;
- 25 jeunes sortis du dispositif avec une solution emploi ou formation ;

Cette action constitue une période préparatoire globale en vue d'une transition vers des dispositifs tels le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), la garantie jeune, l'emploi et la formation.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

Bilan final de l'action 2017 couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017:

- 110 jeunes accompagnés dont 71 résidant à Salon-de-Provence, 32 dans les communes alentours 6 dans le canton d'Orgon (*objectif annuel de 110 dont 100 résidant sur 14 des 17 communes du pôle d'insertion Salon/Berre et 10 issus du canton d'Orgon*) ;
- 24 sorties positives : 6 CDD > 6 mois ; 8 CDI ; 1 contrat d'apprentissage ; 9 formations qualifiantes. Sur ces sorties positives, 17 jeunes étaient éligibles au RSA ;
- 53 autres sorties : 11 déménagements ; 11 accès aux dispositifs de droit commun ; 1 formation non qualifiante ; 3 CDD < 6 mois ; 13 réorientations vers d'autres dispositifs ; 14 abandons ;
- aides financières : 3 fonds d'aide aux jeunes (FAJ) subsistance ; 1 crédit mobilité formation ; 2 crédits mobilité emploi ; 7 PACEA.

Bilan intermédiaire de l'action 2018 couvrant la période du 01/01/2018 au 30/09/2018 :

- 69 jeunes accompagnés dont 32 résidant à Salon-de-Provence, 28 dans les communes alentours 9 dans le canton d'Orgon (*objectif annuel de 110 dont 100 résidant sur 14 des 17 communes du pôle d'insertion Salon/Berre et 10 issus du canton d'Orgon*) ;
- 14 sorties positives (*objectif annuel de 25*) : 3 CDI ; 7 CDD > 6 mois (dont un contrat aidé CUI PEC de 12 mois) ; 4 formations qualifiantes. Sur ces 14 sorties, 11 jeunes étaient éligibles au RSA ;
- 15 autres sorties : 4 réorientations vers Pôle emploi ; 1 déménagement ; 2 abandons ; 8 fins d'accompagnement ;
- aides financières : 1 FAJ subsistance ; 2 bourses PACEA ; 1 aide au permis B ; 1 aide au certificat d'aptitude à la conduite en sécurité 1 (CACES 1).

En conséquence les résultats de l'action sont très satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01/01/2019 au 31/12/2019 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Ce rapport concerne le financement de l'association mission locale du pays salonais selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 25 000,00 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL